



CAHIER DES CHARGES
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
FOURNITURE DES PNEUMATIQUES (tourisme, tracteurs, remorques et engins)
Du 15 septembre 2015 au 14 septembre 2017

Etabli en application du code des marchés publics
Décret n° 2004-15 du 15 janvier 2004
Décret n° 2004-1298 du 26 novembre 2004

ARTICLE 1 : ADMINISTRATION CONTRACTANTE

Mairie de Trégunc, Place des Anciens Combattants, CS40100, 29910 TREGUNC.
Tel : 02 98 50 95 95 - Fax : 02 98 50 95 96

ARTICLE 2 : QUALITE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE

Monsieur BELLEC Olivier, Maire.

ARTICLE 3 : PROCEDURE DE PASSATION

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics. Il s'agit d'un marché à bons de commande défini à l'article 77 du Code des Marchés Publics, sans minimum ni maximum.

ARTICLE 4 : OBJET DU MARCHE

L'objet du marché est la fourniture des pneumatiques pour les services municipaux de la commune. Le marché est composé de deux lots :

Lot n°1 : la fourniture des pneumatiques pour les automobiles

Lot n°2 : la fourniture des pneumatiques pour les tracteurs, remorques et engins

Voir la liste des véhicules sur les bordereaux des prix relatifs à chaque lot.

A titre indicatif, la commune a acheté pour environ 2 700 € T.T.C. de pneus en 2014, 1 300 € T.T.C. en 2013, 7 000 € T.T.C. en 2012 dont 5 115 € pour les tractopelles.

Modalités techniques communes aux deux lots :

L'offre devra préciser les caractéristiques techniques des pneumatiques afin que leur qualité puisse être appréciée.

Les pneus sont livrés aux services techniques dans un délai de 24 heures à réception de la commande. Si le délai devait excéder 24 heures, les services techniques devront en être avisés.

Les produits pourront être repris ou échangés en cas de problèmes.

Lieu d'exécution et de livraison :

SERVICES TECHNIQUES, Z.A. des Pins, 29910 Trégunc, tél : 02.98.50.95.90.

ARTICLE 6 : DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu pour une période de un an allant du 15 septembre 2015 au 14 septembre 2016. Il pourra être reconduit une fois par tacite reconduction pour une nouvelle période de un an. Dans tous les cas, sa durée ne pourra excéder deux ans.

Le marché est résiliable de part et d'autre, sous préavis de trois mois donné avant expiration de chaque période de 12 mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de dysfonctionnement ou de non-respect du Cahier des Charges, la résiliation de la convention pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception dans le mois suivant le dysfonctionnement constaté.

ARTICLE 7 : DELAI ET REGLEMENT

Les demandes de paiement devront parvenir en deux exemplaires à l'adresse suivante :

Mairie de Trégunc
CS 40100
29910 TRÉGUNC

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des factures.

Le taux des intérêts moratoires en cas de retard de paiement sera celui en vigueur à la date à laquelle les intérêts auront commencé à courir.

ARTICLE 8 : CRITERES D'ATTRIBUTION

Pour les deux lots, l'offre sera appréciée en fonction :

- **de la valeur technique : 40%**. La valeur technique sera appréciée en fonction de la qualité des pneumatiques proposés (40%).

- **du prix : 60%** (Les modalités de calcul pour le critère prix sont les suivantes : l'entreprise la moins-disante (entreprise A) obtient la note maximale de 60 points. La note des autres entreprises est calculée comme suit : $((\text{prix entreprise A} / \text{prix entreprise B}) \times 60)$)

ARTICLE 9 : TARIFS

Un catalogue de tous les produits proposés devra être joint à l'offre, un rabais sur catalogue sera donc demandé pour d'autres commandes éventuelles. La remise en % consentie par le titulaire du marché sur les prix de vente H.T. de son catalogue sera ferme et non actualisable durant toute la durée d'exécution du marché.

Les prix unitaires du fournisseur pourront être actualisés à sa demande en respectant un préavis de un mois au 15 septembre 2016.

Modalités d'application de la Taxe à la Valeur Ajoutée

Tous les montants figurant dans le présent marché, sont exprimés hors TVA.

Les pénalités de retard sont considérées comme des indemnités ayant pour objet de réparer un préjudice subi par le maître de l'ouvrage du fait du retard pris par le titulaire dans l'exécution de ses obligations contractuelles, elles sont donc situées hors du champ de l'application de la TVA.

Les montants des acomptes et du solde sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur à la date du fait générateur de la TVA.

ARTICLE 10 : MODALITE DE REPONSES ET DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Les candidats doivent impérativement transmettre leur offre sous pli cacheté.

Les plis sont soit :

- déposés contre récépissé à la **Mairie de Trégunc, CS 40100, 29910 Trégunc.**
- envoyés par la poste en courrier recommandé avec accusé de réception.

Les plis peuvent être transmis électroniquement. L'adresse de la plateforme de dématérialisation est la suivante : <http://www.e-megalisbretagne.org>.

La date et l'heure limite de réception des plis et, le cas échéant, de leur copie de sauvegarde dans le cas d'une transmission électronique) sont les suivantes :

AU PLUS TARD LE : vendredi 7 août 2015 à 12h00

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le délai minimum de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Les candidats devront impérativement fournir :

- **Le ou les acte(s) d'engagement et le ou les bordereau(x) des prix renseigné(s), daté(s) et signé(s)**
- **Le présent cahier des charges daté et signé**
- **Le descriptif technique de la prestation.**

ARTICLE 11 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent s'adresser pour toute information complémentaire d'ordre administratif à Anna BOUVIER, Service Marchés Publics, Tél : 02 98 50 95 87, ou mail anna.bouvier@tregunc.fr et pour tout renseignement d'ordre technique à **Cécile DRUET, Directrice des Services Techniques, Tél : 02 98 50 95 90.**

Fait à Trégunc, le

Accepté le

Le Pouvoir Adjudicateur

Le Titulaire